



> Avantages Saccef
pour votre client

> Avantages Saccef
pour votre Banque

> La tarification
Saccef

> Calculateur

> Vos contacts
Saccef

LA CAUTION SACCEF* :

Avantages et tarification



*Saccef est une offre de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions
16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex - Téléphone : 01 58 19 85 85
Société anonyme au capital de 160 995 996 euros - Entreprise régie par le Code des Assurances
382 506 079 RCS Nanterre - APE 6512 Z - TVA : FR 043 825 060 79

La caution Saccef face à l'hypothèque

Vous serez souvent interrogés par vos clients sur les avantages d'une caution par rapport à l'hypothèque ou au privilège de prêteur de deniers. **Formule souple et économique**, la caution Saccef proposée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions présente des **atouts faciles à transformer en arguments commerciaux**. Personnalisé et fondé sur un rapport de confiance, le système de la caution permet d'accompagner le client dans l'évolution de ses projets.

- [1. L'accèsion à la propriété](#)
- [2. Un coût optimisé](#)
- [3. Un fonctionnement simple et personnalisé](#)
- [4. Une formule adaptable dans la durée](#)
- [5. Prime d'assurance et fonds de garantie](#)

La caution Saccef face à l'hypothèque

Vous serez souvent interrogés par vos clients sur les avantages d'une caution par rapport à l'hypothèque ou au privilège de prêteur de deniers. **Formule souple et économique**, la caution Saccef proposée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions présente des **atouts faciles à transformer en arguments commerciaux**. Personnalisé et fondé sur un rapport de confiance, le système de la caution permet d'accompagner le client dans l'évolution de ses projets.

1. L'accession à la propriété

2. Un coût optimisé

3. Un fonctionnement simple et personnalisé

4. Une formule adaptable dans la durée

5. Prime d'assurance et fonds de garantie

- > La caution Saccef est un **acte rédigé sous seing privé**, contrairement à l'hypothèque qui nécessite un acte notarié.
- > Les formalités sont **simples, réduites et rapides**.
- > Le bien acquis ne supporte **pas d'hypothèque**.
- > Le client est **pleinement propriétaire** d'un bien libre d'inscription : un avantage psychologique. Le sentiment de propriété s'en trouve renforcé.

x Fermer

La caution Saccef face à l'hypothèque

Vous serez souvent interrogés par vos clients sur les avantages d'une caution par rapport à l'hypothèque ou au privilège de prêteur de deniers. **Formule souple et économique**, la caution Saccef proposée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions présente des **atouts faciles à transformer en arguments commerciaux**. Personnalisé et fondé sur un rapport de confiance, le système de la caution permet d'accompagner le client dans l'évolution de ses projets.

1. L'accession à la propriété

2. Un coût optimisé

3. Un fonctionnement simple et personnalisé

4. Une formule adaptable dans la durée

5. Prime d'assurance et fonds de garantie

[x Fermer](#)

- > La **tarification** Saccef est **dégressive** et s'applique, pour un même projet, au montant global des prêts cautionnés : l'**effet de cumul** joue en faveur du client.
- > La tarification Saccef est parfaitement adaptée à l'emprunteur et à son projet, **toujours inférieure au prix d'une hypothèque**.
- > La garantie est **payée une seule fois** par le client, lors de l'acceptation de l'offre par le client.
- > Le bien n'étant pas hypothéqué, **pas de frais de mainlevée** pour le client en cas de revente avant la fin du prêt. Un cas courant puisqu'un tiers des emprunteurs a un nouveau projet dans les dix ans qui suivent.
- > En cas de transfert de prêts sur un autre bien, le client ne supporte aucuns frais supplémentaires.

La caution Saccef face à l'hypothèque

Vous serez souvent interrogés par vos clients sur les avantages d'une caution par rapport à l'hypothèque ou au privilège de prêteur de deniers. **Formule souple et économique**, la caution Saccef proposée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions présente des **atouts faciles à transformer en arguments commerciaux**. Personnalisé et fondé sur un rapport de confiance, le système de la caution permet d'accompagner le client dans l'évolution de ses projets.

1. L'accèsion à la propriété

2. Un coût optimisé

3. Un fonctionnement simple et personnalisé

4. Une formule adaptable dans la durée

5. Prime d'assurance et fonds de garantie

[x Fermer](#)

- > Un **formalisme allégé** : le dossier de caution communiqué à la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions n'est autre que le dossier d'instruction du prêteur.
- > Des traitements effectués au plus à **J+2**.
- > Le **suivi en direct** des décisions Saccef, par Internet, pour une information immédiate de votre client.
- > La **maîtrise du déblocage des fonds** par le prêteur, dès que la réponse Saccef est obtenue.
- > Un **contact personnalisé** et permanent avec les équipes Saccef : un analyste est spécifiquement dédié à la gestion de vos dossiers.

LE CENTRE D'EXPERTISE RELATIONS PARTENAIRES
RÉPOND À TOUTES VOS DEMANDES :

E-mail : serviceclient.saccef@c-garanties.com

La caution Saccef face à l'hypothèque

Vous serez souvent interrogés par vos clients sur les avantages d'une caution par rapport à l'hypothèque ou au privilège de prêteur de deniers. **Formule souple et économique**, la caution Saccef proposée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions présente des **atouts faciles à transformer en arguments commerciaux**. Personnalisé et fondé sur un rapport de confiance, le système de la caution permet d'accompagner le client dans l'évolution de ses projets.

1. L'accèsion à la propriété

2. Un coût optimisé

3. Un fonctionnement simple et personnalisé

4. Une formule adaptable dans la durée

5. Prime d'assurance et fonds de garantie

[x Fermer](#)

- > Des **modifications** du contrat de prêt (montant, taux, durée...) **réalisables en ligne** sur www.saccef.fr
- > Un **traitement rapide**, par Internet, des **opérations de réaménagement de taux**.
- > La **possibilité de transférer la garantie Saccef sur une nouvelle opération**, en cas de revente et de report du prêt du prêteur sur une nouvelle acquisition.

La caution Saccef face à l'hypothèque

Vous serez souvent interrogés par vos clients sur les avantages d'une caution par rapport à l'hypothèque ou au privilège de prêteur de deniers. **Formule souple et économique**, la caution Saccef proposée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions présente des **atouts faciles à transformer en arguments commerciaux**. Personnalisé et fondé sur un rapport de confiance, le système de la caution permet d'accompagner le client dans l'évolution de ses projets.

1. L'accèsion à la propriété

2. Un coût optimisé

3. Un fonctionnement simple et personnalisé

4. Une formule adaptable dans la durée

5. Prime d'assurance et fonds de garantie

[x Fermer](#)

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions perçoit une prime d'assurance non restituable et ne constitue pas de fonds de garantie.

Avantages :

- > un **coût inférieur dès le départ**, le client dispose ainsi d'une trésorerie supplémentaire,
- > une **tarification calculée sur le montant total cautionné** et non prêt par prêt,
- > un **coût personnalisé** qui tient compte du profil client.

À l'inverse, un fonds de garantie repose sur le principe de mutualisation des risques et nécessite une mise de fonds supérieure au départ. Le niveau de restitution en fin de prêt est incertain.

AVANTAGES DE LA CAUTION SACCEF

A la commercialisation

- > La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions est un **organisme de seconde lecture** : son équipe d'analystes apporte une vision complémentaire sur chaque dossier.
- > Par l'**avantage produit** que constitue la caution Saccef, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions participe à vos résultats commerciaux.
- > La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions participe à l'**amélioration de la marge sur taux de votre banque** : absence du coût du risque pour la banque.
- > La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions contribue au PNB de votre banque par une **rémunération à l'acte commercial**.

En cas de sinistre

Le contentieux est pris en charge à 100 % par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions :

- > **Simplicité** d'envoi et de prise en charge du dossier de sinistre.
- > **Efficacité** : règlement rapide au prêteur des sommes dues et taux de couverture du sinistre supérieur à celui d'une hypothèque.
- > **Pas de provisionnement du sinistre** par la banque et absence de coûts de gestion du contentieux.
- > **Gestion personnalisée du contentieux** par les équipes de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions qui privilégient la recherche de solutions amiables.
- > **Préservation de l'image** de votre banque : après règlement du sinistre à la Banque, le créancier devient la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

Une approche client/projet plus avantageuse !

La tarification est déterminée par l'objet du financement, de 3 types :

1. **Acquisition (neuf ou ancien), acquisition + travaux, rachat de prêts, acquisition d'un terrain, terrain + construction.**
2. **Travaux seuls, paiement de soultes, SCI, parts de SCPI.**
3. **Autres prêts : prêts relais, prêts aux syndicats des copropriétaires, prêts à la consommation.**

- > Elle est dégressive en fonction du montant cautionné.
- > Elle s'applique au cumul des prêts à cautionner.
- > Les éléments d'évaluation pris en compte - objet, apport personnel et montant - contribuent à adapter la tarification au risque estimé.
- > Grâce à cette double approche reposant sur l'objet financé et sur la notion de cumul des prêts cautionnés, le coût de la caution demeure plus compétitif que celui des autres garanties usuelles applicables à chacun des objets de prêts.

Tableaux de tarification

[Acquisition \(neuf ou ancien\), acquisition + travaux, rachat de prêts, acquisition d'un terrain, terrain + construction.](#)

[Travaux seuls, paiement de soultes, SCI, parts de SCPI.](#)

[Autres prêts : prêts relais, prêts aux syndicats des copropriétaires, prêts à la consommation.](#)

[x Fermer](#)

Acquisition (neuf ou ancien), acquisition + travaux, rachat de prêts, acquisition d'un terrain, terrain + construction

Montant cautionné ⁽¹⁾ en €	Apport ⁽²⁾		
	< 10 %	10 % à < 30 %	30 % et plus
≤ 50 000	1,95%	1,85%	1,75%
> 50 000 à ≤ 100 000	1,65%	1,60%	1,55%
> 100 000 à ≤ 150 000	1,35%	1,30%	1,25%
> 150 000 à ≤ 200 000	1,25%	1,20%	1,15%
> 200 000 à ≤ 250 000	1,15%	1,10%	1,05%
> 250 000 à ≤ 300 000	1,10%	1,05%	1,00%
> 300 000 à ≤ 400 000	1,05%	1,00%	0,95%
> 400 000	1,00%	0,95%	0,90%

(1) La tarification Saccef s'applique au montant total cautionné et non prêt par prêt. (2) La notion d'apport (fonds propres) s'entend hors tous types de prêts et hors frais (notaire, agence, dossier, garantie...).

Dans le cas d'un dossier composé d'un prêt relais et d'un prêt long terme, sera considéré comme constitutif de l'apport le montant égal à 70 % du prix de vente (CRD des prêts en cours sur le bien en vente), et ce, dans la limite du montant du prêt relais.

[Imprimer](#)

[x Fermer](#)

Travaux seuls, paiement de soultes, SCI, parts de SCPI

Montant cautionné ⁽¹⁾ en €	Apport ⁽²⁾		
	< 10 %	10 % à < 30 %	30 % et plus
≤ 50 000	2,15%	2,05%	1,95%
> 50 000 à ≤ 100 000	1,85%	1,80%	1,75%
> 100 000 à ≤ 150 000	1,55%	1,50%	1,45%
> 150 000 à ≤ 200 000	1,45%	1,40%	1,35%
> 200 000 à ≤ 250 000	1,35%	1,30%	1,25%
> 250 000 à ≤ 300 000	1,30%	1,25%	1,20%
> 300 000 à ≤ 400 000	1,25%	1,20%	1,15%
> 400 000	1,20%	1,15%	1,10%

(1) La tarification Saccef s'applique au montant total cautionné et non prêt par prêt. (2) La notion d'apport (fonds propres) s'entend hors tous types de prêts et hors frais (notaire, agence, dossier, garantie...).

Dans le cas d'un dossier composé d'un prêt relais et d'un prêt long terme, sera considéré comme constitutif de l'apport le montant égal à 70 % du prix de vente (CRD des prêts en cours sur le bien en vente), et ce, dans la limite du montant du prêt relais.

[Imprimer](#)

[x Fermer](#)

Autres prêts

PRÊTS RELAIS

Montant cautionné en € (quelle que soit la durée)	Taux de prime
≤ 100 000	0,80 %
> 100 000 et ≤ 150 000	0,70 %
> 150 000 et ≤ 200 000	0,65 %
> 200 000 et ≤ 300 000	0,60 %
> 300 000	0,55 %

PRÊTS AUX SYNDICATS DES COPROPRIÉTAIRES

Durée (quel que soit le montant)	Taux de prime
≤ 3 ans	0,80%
> 3 ans à ≤ 5 ans	0,70%
> 5 ans à ≤ 7 ans	0,65%
> 7 ans	0,60%

PRÊTS À LA CONSOMMATION

Durée	Montant cautionné en €	Prime
≤ 6 ans	≤ 21 500	2,00%
Autres cas	Autres cas	2,50%

[Imprimer](#)

[> Avantages Saccef
pour votre client](#)[> Avantages Saccef
pour votre Banque](#)[> La tarification
Saccef](#)[> Calculateur](#)[> Vos contacts
Saccef](#)

Le projet

- ☐ Acquisition (neuf ou ancien), acquisition + travaux, rachat de prêts, acquisition d'un terrain, terrain + construction.
- ☐ Travaux seuls, paiement de soultes, SCI, parts de SCPI.
- ☐ Autres prêts : prêts relais, prêts aux syndicats des copropriétaires, prêts à la consommation.

Montant cautionné en €

Apport en %

Calculer

>Taux de prime

%

> Prime Saccef

€

[x Fermer](#)

Prêts relais

Montant cautionné en €

[Calculer](#)

Taux de prime : %

Prime Saccef : €

Prêts aux syndicats des copropriétaires

Montant cautionné en €

Durée

[Calculer](#)

Taux de prime : %

Prime Saccef : €

Prêts à la consommation

Montant cautionné en €

Durée

[Calculer](#)

Taux de la prime : %

Prime Saccef : €

Une équipe toujours à votre écoute

Votre outil en ligne

> **www.saccef.fr**

Ce service Internet vous permet de suivre la situation de vos dossiers en temps réel et de répondre en direct aux questions des analystes Saccef dans les zones commentaires dédiées.

Le centre d'expertise relations partenaires :

> E-mail : serviceclient.saccef@c-garanties.com